

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 juillet 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014**

**2014 V 119** Vœu relatif à la prolifération des corneilles.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que les corneilles se nourrissent en perçant les sacs plastiques des corbeilles installées dans les parcs et jardins de la capitale ;

Considérant que l'animal peut également s'approcher des humains, notamment les enfants, pour tenter de dérober de la nourriture ;

Considérant que plusieurs cas d'attaques de corneilles sur des passants ont pu être relevés ces derniers mois, à la Cité universitaire de Paris ou dans le parc Georges Brassens ;

Considérant que l'augmentation de la population de corneilles est également une menace pour la biodiversité, les corneilles se nourrissant notamment d'oisillons d'autres espèces ;

Considérant que l'Observatoire de la biodiversité devait lancer une étude sur la population des corneilles noires sans que ses conclusions soient connues à ce jour ;

Considérant que l'oiseau dégrade également les parterres et les pelouses des parcs et jardins parisiens ;

Considérant que les nouvelles corbeilles de rues n'apportent aucune protection pour éviter que les corneilles déchirent les sacs à leur base ;

Considérant que la distribution de sacs en papier pour les pique-niques dans certains parcs parisiens ne saurait suffire à lutter contre ce problème ;

Sur proposition de M<sup>me</sup> Claire de CLERMONT-TONNERRE et des élus du Groupe UMP,

Emet le vœu que :

- soit communiqué au Conseil de Paris les conclusions de l'étude réalisée par l'Observatoire de la biodiversité,
- la Mairie de Paris et la Préfecture de Police prennent toute mesure pour lutter contre la prolifération des corneilles, notamment par un renouvellement plus rapide des corbeilles, et par une sensibilisation accrue des usagers des parcs et jardins.